

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 81 (2009)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Publications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



### **Des environnements amicaux pour toutes les générations**

«Où vivrai-je à 70 ou 80 ans?» Peu de personnes prévoient l'habitat de leurs vieux jours et pourtant, nous sommes de plus en plus nombreux à vivre de plus en plus longtemps. Et l'on parle bien d'habitat, de vie commune dans un espace partagé et pas seulement de logement. De nombreuses initiatives sont prises en Suisse et en Europe pour développer la question de la cohabitation intergénérationnelle dans un immeuble, mais aussi à l'échelle du quartier et du village. La publication de Pro Senectute s'adresse à tout le monde, aussi bien qu'aux décideurs politiques, pour qu'ils réalisent que les cloisonnements structurels et financiers ont des limites et qu'il est urgent de coordonner la réflexion autour de la question de l'habitat des personnes âgées. Pour inscrire la question dans un véritable projet de société, rien ne doit nous empêcher d'imaginer des alternatives aux EMS. La publication présente les divers projets innovants en matière d'habitat senior issus de

toute l'Europe et reflète les différents thèmes abordés lors de la journée romande sur l'habitat des personnes âgées.

Un intéressant projet favorisant la proximité et l'entraide intergénérationnelles a été mis en place à Mulhouse, et à Dijon, c'est toute une cité qui a été pensée et construite autour des personnes à mobilité réduite, de sorte que familles et seniors vivent dans des appartements sans barrières architecturales, en quête de proximité conviviale. En Suisse, des centres médicaux-sociaux louent parfois des appartements aménagés à trois ou quatre personnes qui ont chacune leur chambre et qui partagent la cuisine et le salon. Chacun y paie sa part de loyer et ce n'est pas compliqué à organiser.

La publication *Des environnements amicaux pour toutes les générations* est en vente au secrétariat romand de Pro Senectute au prix de CHF 24.-. Tél.: 021 925 70 10 ou courriel à [secretariat.romand@pro-senectute.ch](mailto:secretariat.romand@pro-senectute.ch)

### **Courrier des lecteurs.**

La sous-commission du logement du canton de Neuchâtel a été très choquée par les propos tenus par Monsieur René Jeanneret dans la revue *Habitation* du mois d'octobre 2008 et les juge inacceptables.

Dans le cadre de la préparation du règlement d'application de la loi cantonale du logement votée en janvier 2008 à la quasi majorité du Grand Conseil, loi préparée par la même sous-commission, les coopératives du canton ont été entendues dans une première consultation. Elles ont approuvé les outils d'aide financière mis à disposition, ceux-ci étant déjà utilisés dans d'autres cantons avec succès. Monsieur Jeanneret, lui, n'était pas convaincu des propositions faites et a été entendu par la sous-commission. Il a proposé un modèle de financement repris des années 70, qui est totalement incompatible avec le fonctionnement actuel de la gestion financière de l'Etat, modèle même qui serait illégal. Monsieur Jeanneret a certes eu un rôle important pour les coopératives du canton autrefois, mais cela ne lui donne pas le droit de dénigrer – à tort – le travail d'une commission.

L'objectif de notre règlement est de favoriser l'essor des coopératives dans notre canton pour le bien de la population. Dans un canton qui souffre aussi de pénurie, la sous-commission a tout fait pour favoriser la mise à disposition d'appartements à loyers abordables.

**Laurent Amez-Droz, Michel Bise, Philippe Häberli et Christiane Bertschi**